

Révision du règlement local de publicité de Brest métropole

Enquête publique du 26 août au 13 septembre 2019

OBJET DE L'ENQUETE

Le président de Brest métropole a ordonné, par arrêté n°A 2019-07-0483 du 04 juillet 2019, l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité (RLP) de Brest métropole.

Le RLP est un document de planification déterminant les règles applicables localement aux dispositifs de publicité, d'enseignes et de préenseignes, en application des articles L.581-1 et suivants de code de l'environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de RLP, éventuellement modifié pour prendre en compte les résultats de l'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil de la métropole.

AUTORITE COMPETENTE

L'autorité responsable de la révision du RLP est Brest métropole. Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Brest métropole (direction des dynamiques urbaines / atelier d'études urbaines), 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2, téléphone : 02 98 33 55 47 ou par courriel à rlp@brest-metropole.fr.

Par ordonnance du 20 juin 2019, le tribunal administratif de Rennes a désigné Monsieur Jacques Soubigou, officier retraité de la gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera du lundi 26 août 2019 à 9h00 au vendredi 13 septembre 2019 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et émettre ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels de réception du public :

- à l'hôtel de métropole, siège de l'enquête publique : 24, rue Coat-ar-Guéven à Brest ;
- dans les mairies des communes de Brest métropole et dans les mairies de quartier de Brest.

L'ensemble des pièces du dossier ainsi qu'un registre numérique seront également accessibles pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet jeparticipe.brest.fr. Un poste informatique disposant d'un accès internet permettant de consulter le dossier et de consigner ses observations dans le registre numérique est mis à disposition du public à l'Hôtel de métropole (Accueil du service Conseil architectural et urbain), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'Hôtel de métropole à Brest, les jours et heures suivants :

- le lundi 26 août, de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 5 septembre, de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 13 septembre, de 14h00 à 17h00.

Chacun pourra également transmettre ses observations à Monsieur le commissaire enquêteur :

- par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2. Ces contributions seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : rlp@brest-metropole.fr; Ces contributions seront publiées dans le registre dématérialisé, consultable sur le site jeparticipe.brest.fr ;
- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : jeparticipe.brest.fr.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront mis à disposition du public pendant un an à l'Hôtel de métropole, dans les mairies des communes de Brest métropole et dans les mairies de quartier de Brest, et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet jeparticipe.brest.fr.